

Chapitre V.

SAINT LOUIS DE MONTFORT ET LES ECOLES

§ I

Comment se pose le problème?

L'activité scolaire du saint missionnaire est un problème apremment disputé. Nous ne nous y arrêtons qu'en tant que les données de ce problème sont nécessaires pour l'intelligence du document que nous étudions ici: le Testament de Montfort.

Tout le monde est d'accord sur un point essentiel. Pendant ses missions le Saint devait se préoccuper de l'enseignement religieux à donner aux enfants et aux adultes. Il est certain qu'il a dû songer à assurer la continuation de cet enseignement la mission finie et les missionnaires repartis vers d'autres paroisses. Le premier biographe n'hésite pas à affirmer que Montfort considérait comme sa „principale occupation” pendant les missions d'établir des écoles chrétiennes.

Les données du problème se trouvent donc dans la réponse aux trois questions suivantes:

A. Montfort a-t-il fondé pendant ses missions de véritables écoles?

B. Montfort a-t-il fondé des écoles dans certaines villes où il a fait un séjour prolongé, comme p.e. à Nantes et à La Rochelle; ces fondations n'ayant pas de relation directe avec les exercices d'une mission?

C. Les maîtres ou régents placés par Montfort à la tête de ces écoles étaient-ils des religieux appartenant à une Congrégation fondée par Montfort, ou étaient-ils de simple laïcs vêtus ou non d'une soutanelle?

§ II

Les écoles fondées pendant les missions

A. L'OCCUPATION PRINCIPALE D'APRÈS GRANDET.

Ceux qui soutiennent que Montfort fondait de véritables écoles pendant ses missions, s'appuyent sur un texte du premier biographe:

La principale occupation de Monsieur Grignon, était d'établir, dans le cours de ses missions, des écoles chrétiennes pour les garçons et pour les filles ⁷⁵⁾.

La preuve que Grandet attachait une grande importance à cet établissement des écoles se trouve encore dans le fait qu'il l'annonce comme:

Le premier Moyen dont Monsieur de Montfort se servait pour perpétuer les fruits de ses missions.

⁷⁵⁾ Grandet, p. 383.

Nous posons simplement cette question: Si l'établissement des écoles était la principale occupation du grand missionnaire, comment se fait-il qu'aucun des autres contemporains de Montfort, aussi bien placés que Grandet pour connaître les choses de près, n'ait fait la moindre allusion à cette activité du Saint?

Ainsi Blain, cet ami intime de Montfort, qui fut un des premiers biographes de S. Jean Baptiste de la Salle, donc un homme que cette question des écoles gratuites devait nécessairement intéresser, ne dit pas un mot d'une activité scolaire de Montfort auquel il consacre un Mémoire détaillé.

Si on excepte le Testament, on ne retrouve dans aucun document émanant du Saint lui-même la moindre allusion à la fondation d'écoles.

Dans sa „Règle Manuscrite” Montfort consacre un paragraphe spécial aux „Pratiques de leurs missions” et parmi ces prescriptions presque méticuleuses on ne trouve pas l'allusion la plus lointaine à cet établissement des écoles qui aurait été la principale occupation du Saint pendant ses missions ⁷⁶⁾

Si le lecteur veut se rapporter au premier paragraphe de la „Règle Manuscrite” cité plus haut, il verra qu'au contraire Montfort veut à tout prix détourner les membres de sa Compagnie de tout ce qui a trait à l'enseignement.

B. L'OCCUPATION PRINCIPALE D'APRÈS MONTFORT.

Comme tous les séminaristes de S. Sulpice, Louis Grignion avait été affecté aux catéchismes de l'immense paroisse. On s'aperçut bientôt qu'il possédait un don spécial pour toucher les cœurs des pauvres gosses abandonnés à la rue. C'est pourquoi on lui confia la direction des catéchismes du quartier de la Grenouillère ⁷⁷⁾. Les succès qu'il y remportait remplissaient d'admiration ses condisciples. C'est de ce temps que date la grande piété que Montfort eut toute sa vie pour la misère morale et l'ignorance crasse dans lesquelles croupissait le peuple.

Le grand remède à cet effroyable mal? — Le Catéchisme!

Qu'on relise ses lettres à Monsieur Leschassier. Dès son entrée dans la carrière, l'apôtre ne rêve que de faire „d'une manière simple et pauvre le catéchisme aux pauvres de la campagne” ⁷⁸⁾. Quand le missionnaire travaille sous les ordres de M. Leuduger, il demande comme une faveur de pouvoir faire le catéchisme aux petits et aux pauvres. Inutile de chercher des preuves pour montrer que Montfort regardait le catéchisme comme „l'occupation principale” de la mission.

⁷⁶⁾ Dans le Manuscrit la Règle occupe les pages 24 à 74. De ces 50 pages les „Pratiques des Missions” en occupent 20, de 52 à 74.

⁷⁷⁾ C'est encore Grandet qui nous apprend ce détail dans son esquisse d'une vie du grand missionnaire. Voyez Appendice de cette Etude.

⁷⁸⁾ Lettre à Monsieur Leschassier. Cf. Chap. I. § 2.

„L'emploi de catéchiste étant le plus grand de la mission, celui qui en est chargé par l'obéissance applique tous ses soins pour s'en bien acquiter; car il est plus difficile de trouver un catéchiste accompli qu'un parfait prédicateur”.

„Règle Manuscrite.” Règles du catéchisme. No. 1.

C. OPPOSITION ENTRE LE SAINT ET SON BIOGRAPHE?

Faut-il donc admettre qu'il y a divergence de vue entre le Saint et son biographe sur ce point si important: la principale occupation du missionnaire dans les missions? Cela est difficile à admettre, surtout parceque le biographe a puisé la plus grande partie de ses données sur ce sujet dans les écrits du Saint ⁷⁹⁾.

Il me semble que la difficulté est assez facile à résoudre. Pour Montfort l'occupation principale était certainement d'inculquer les principes de la religion, et le moyen indispensable pour obtenir ce résultat: le catéchisme.

L'expérience a dû apprendre au missionnaire que bien souvent l'enseignement du catéchisme cessait avec les exercices de la mission. Pour remédier à cet inconvénient, Montfort a dû s'employer à trouver sur place quelque personne recommandable, qui voulût se charger de continuer l'enseignement des principes de la religion, on y ajoutant — d'après la compétence du maître et de la maîtresse — quelques éléments de grammaire et de calcul. Les catéchismes continués de cette façon, voilà les écoles de Grandet.

D. LES MAÎTRES ET MAÎTRESSES.

Alors se pose la question: quels sont les maîtres et maîtresses qui continuaient après la mission l'enseignement commencé pendant les exercices?

Mais il y a une question préalable: A qui le saint confiait-il ordinaire-

⁷⁹⁾ Nous ferons voir ailleurs que Grandet a eu entre les mains à peu près tous les manuscrits laissés par Montfort. Nous voulons simplement donner ici une preuve du fait que le biographe s'est documenté, sur cette question des catéchismes et des écoles, dans les écrits même du Saint.

Grandet. IV Moyen—Le Catéchisme.

Il voulait que les missionnaires se fournissent du „Catéchisme de la Mission”; que les demandes en fussent courtes, claires et faciles à retenir; qu'on fit placer les enfants sur des bancs en amphitéâtre.

Que le catéchiste s'appliquât plus à les interroger qu'à leur parler, et à leur faire répéter ce qu'on leur avait expliqué dans le catéchisme précédent; qu'on se fit aimer et craindre tout ensemble; qu'on ne les frappât jamais de la main et de la gaule; qu'on leur fit une exhortation d'un quart-d'heure à la fin.

Montfort. „Règle Manuscrite”. Règles du Catéchisme.

Il ne se servira ordinairement que du „Catéchisme abrégé des missionnaires” dans lequel les enfants peuvent apprendre tout ce qui est nécessaire au salut... Il fait assoir les enfants comme les neuf chœurs des anges dans le ciel...

Il a pour grande maxime d'interroger beaucoup les enfants et de parler très peu... Il fait répéter par un seul ce qui a été appris dans le dernier catéchisme...

Il tâche de se faire aimer et craindre tout ensemble... mais jamais il ne frappe de la main ni de la gaule...

Réservant à leur faire ou faire faire... une exhortation pathétique d'un bon quart-d'heure... sur la fin du catéchisme.

ment „l'emploi de catéchiste, le plus grand de la mission”? (Règle Manuscrite)

Montfort n'aurait confié ce soin à personne autre, si tout son temps n'avait été absorbé par les prédications, les confessions et, dans les dernières années, par la direction générale des missions. Les auxiliaires prêtres qui venaient travailler sous sa direction ont dû s'initier à l'apostolat en s'occupant des enfants. A mesure que grandissait le renom de sainteté du missionnaire, augmentait aussi le nombre des pauvres qui accouraient dans les paroisses où se donnait la mission.

M. des Bastières nous affirme que souvent Montfort personnellement leur faisait la conférence et le catéchisme, alors que lui-même était chargé de les conduire à table pour le repas de la charité ⁸⁰).

I — Les frères.

Mais au cours des années, le Saint put confier toujours davantage le soin des catéchismes à ce précieux auxiliaire, qui était venu à lui dès la première heure, le frère Mathurin.

„En 1705 . . . M. de Montfort . . . l'engagea à demeurer avec lui pour le servir dans ses missions, où pendant près de 15 ans il a fait le catéchisme, l'école aux garçons, et chanté des cantiques avec beaucoup de bénédiction” ⁸¹).

Comme on le voit Grandet énumère à part: catéchisme et école. Comme s'il s'agissait de deux choses différentes. En fait il ne peut s'agir que de l'instruction religieuse à donner aux enfants et de la formation des maîtres et maîtresses qui devaient continuer cet apostolat. Car enfin que peut vouloir dire „faire l'école” alors qu'il s'agit de l'activité d'un collaborateur des missionnaires, qui arrive avec eux et part avec eux, qui doit s'occuper de décorer les églises, collaborer aux nombreuses processions, chanter les cantiques pendant les exercices pour les adultes? Comment parler d'école proprement dite, alors qu'il ne peut s'agir que d'une activité qui ne dure que quelques semaines.

Pour arriver à faire malgré tout du frère Mathurin un frère-enseignant sédentaire, on a essayé de disséquer le texte de Grandet. L'auteur a écrit: „pendant 15 ans il a fait le catéchisme, l'école aux garçons et chanté des cantiques”. On a voulu lire: pendant un certain nombre d'années il a fait le catéchisme (de 1705 à 1711); pendant les années suivantes il a fait l'école.

Comme le reste du texte: „chanter des cantiques” était plutôt embarrassant on a oublié d'en parler. Sur quoi base-t-on cette interprétation? Sur

⁸⁰) Grandet p. 288.

⁸¹) Grandet p. 79.

le fait que les biographes ne parlent pas explicitement du frère Mathurin depuis 1711 jusqu'à la mort du saint ⁸²⁾.

Mais cette interprétation du texte de Grandet est manifestement contraire au sens qu'il a voulu donner à sa phrase. Nous en trouvons la preuve dans un texte similaire du même auteur :

„Les quatre frères coadjuteurs, dont Monsieur de Montfort parle dans son Testament, les suivent partout et sont appliqués à faire le catéchisme, l'école, et la cuisine des missionnaires" ⁸³⁾.

Il est indéniable que dans l'idée de Grandet les frères n'exercent leur activité scolaire que pendant la durée de la mission, puisqu'ils suivent partout les missionnaires.

Et c'est justement parceque les frères partaient avec les missionnaires, la mission terminée, qu'il fallait chercher sur place des hommes de bonne volonté capables de continuer l'instruction aux enfants :

2. — Les pieux laïcs

C'est dans cette seconde partie du passage de Grandet que certains ont cru trouver la preuve que les maîtres placés par Montfort — au dire de Grandet — à la tête des écoles étaient des religieux, des frères du Saint Esprit :

„... et il voulait que les maîtres d'école fussent habillés de noir, au moins en soutanelle, pour leur faire porter plus de respect, et les maîtresses vêtues d'une grande coëffe, qui les prit depuis la tête jusqu'aux pieds" ⁸⁴⁾.

On a voulu raisonner ainsi: Ces maîtres devaient porter la soutanelle, donc c'étaient des religieux; si c'étaient des religieux placés par Montfort à la tête d'une école, ils devaient appartenir à un institut fondé par lui. Donc les maîtres en soutanelle étaient des frères du S. Esprit.

⁸²⁾ On a même voulu nous fournir la preuve que le frère Mathurin faisait l'école à S. Laurent-sur-Sèvre en 1715. Cette preuve prend un air tout à fait scientifique. A. Baraud a publié dans la „Revue du Bas Poitou", Tome XXII, 1909 page 439: „L'instruction primaire en Bas Poitou avant la Révolution. Liste des Ecoles, des Maîtres et Maîtresses avant 1791."

Les renseignements reproduits seraient empruntés aux „Chroniques paroissiales de Saint-Laurent-sur Sèvre".

Le texte qui doit servir de preuve est le suivant :

„15 Septembre 1715: les habitants réunis veulent une école de la Sagesse pour l'instruction des garçons: le premier régent à cette époque est frère Mathurin."

Malheureusement ces „Chroniques paroissiales de Saint-Laurent" ne sont pas des „Chroniques" mais un recueil de notes sans aucune valeur au point de vue histoire. (Cf. Nov. Inquisition, p. 404).

Et puis le texte se suffit à lui-même pour prouver sa non-authenticité. Comment la Sagesse peut elle intervenir dans une école pour garçons? Comment frère Mathurin peut-il être régent à Saint-Laurent en 1715, alors qu'il n'a existé aucune relation entre cette paroisse et Montfort avant le mois d'Avril 1716?

⁸³⁾ Grandet, p. 278. Cette affirmation de Grandet est contredite par tout ce que nous savons du développement de la Compagnie de Marie après la mort du Saint.

⁸⁴⁾ Grandet, p. 383.

Je me demande pourquoi on n'a pas continué le raisonnement jusque-à-bout. Les maîtresses portaient une grande coëffe; les Filles de la Sagesse portaient aussi une grande coëffe par dessus leur costume religieux; donc les maîtresses étaient des Filles de la Sagesse.

Mais ici il y avait un inconvénient. Nous savons de source certaine qu'avant la mort du Saint il n'y eut jamais plus de six Filles de la Sagesse et qui résidaient toutes en la ville de la Rochelle. Il n'y avait donc pas moyen de les disperser dans les paroisses, où Montfort avait prêché le mission . . .

Le même inconvénient existe pour les frères. Le Testament nous apprendra qu'à la mort du Saint, ils n'étaient qu'au nombre de 7. Mais pour tourner cette difficulté, on a inventé de toutes pièces des novices frères, inconnus de tous les biographes, ignorés de tous les documents.

Mais tout cet échafaudage s'écroule quand on lit le texte de Grandet sans idées préconçues, car ce texte dit exactement le contraire de ce qu'on voudrait lui faire dire.

„Il voulait que les maîtres d'école fussent habillés de noir, au moins en soutanelle, pour leur faire porter plus de respect . . .

Il faut se rappeler que nous sommes au commencement du XVIIIe siècle. Les maîtres d'école en ce temps là ne portaient pas d'habits spéciaux, comme on peut le voir sur de nombreuses estampes. Ce que Montfort demande c'est que l'habit des maîtres de ses écoles soit de couleur sévère; qu'ils soient „habillés de noir”. S'il y avait des inconvénients pour les maîtres à porter cet habit noir, le prix du drap, p.e., ils pouvaient se contenter de la soutanelle. La soutanelle n'était pas la soutane, mais un vêtement de couleur noire, ouvert par le devant et descendant jusqu'au mollet. Ce vêtement était porté par des laïcs dans les cérémonies religieuses dans lesquelles ils exerçaient un certain rôle, les processions par exemple.

Le vêtement prescrit était donc l'habit noir, et, à défaut, la soutanelle. Ce n'était donc pas un habit de religieux ^{84a}). D'ailleurs la suite du texte de Grandet est la meilleure preuve que ceux qui portaient l'habit prescrit par Montfort n'étaient pas des religieux, mais de laïcs. Car il le portaient „pour leur faire porter plus de respect”. Il faut bien le dire: ici l'habit ne faisait pas le moine mais faisait le maître d'école.

Le même raisonnement vaut pour la coëffe des maîtresses. C'était l'habit de leur emploi, un habit grave, pour qu'on respectât en elles la maîtresse d'école; celle qui avant tout enseignait les principes de la religion.))

^{84a}) On raisonne ainsi: Montfort leur fait porter la soutanelle, donc c'étaient des religieux. C'est exactement le contraire. S'ils avaient été des religieux, ils n'auraient pas eu besoin de la soutanelle, puisqu'ils auraient porté la soutane.

E. LA SURVIVANCE DES ÉCOLES DES MISSIONS.

Nous avons déjà fait remarquer qu'en dehors de Grandet, aucun des contemporains de Montfort ne mentionne ces écoles fondées pendant les missions. Il est vraiment étrange, qu'après la mort du Saint, personne ne fasse allusion à l'une ou l'autre de ces fondations. Les recherches les plus passionnées n'ont pas permis de retrouver la trace d'un seul de ces maîtres ou d'une seule de ces maîtresses. Besnard, le second biographe, qui a parcouru toutes les paroisses où Montfort avait fait la mission, n'a pas rencontré le moindre souvenir d'une école établie par le grand missionnaire.

Faut-il donc admettre qu'aucune de ces fondations, n'aît survécu? Pourtant Montfort savait susciter des dévouements d'une fidélité admirable. Le fait même que ces fondations aient disparu complètement, sans même laisser de souvenir, est bien la meilleure preuve que les maîtres et maîtresses, auxquelles le Saint les avait confiées, n'étaient pas des religieux, et encore moins des religieux d'un institut de frères enseignants fondé par lui. Il n'est pas admissible qu'ils aient pu délaïsser si complètement des écoles confiées à leur zèle par leur fondateur même, et n'en pas même garder de souvenir?

Il est évident qu'il faut prendre ce texte de Grandet — qui ne trouve confirmation dans aucun autre témoignage — avec un grain de sel? L'activité missionnaire du grand apôtre a laissé une impression trop profonde dans les provinces où il a passé, pour pouvoir admettre qu'il y ait exercé une activité scolaire si importante, et qu'elle serait morte d'inanition aussitôt après sa disparition.

CONCLUSION DE CE PARAGRAPHE.

Le seul Grandet affirme que Montfort aurait fondé des écoles pendant ses missions; son affirmation n'est corroborée par aucun autre témoignage. Ni pendant la vie du Saint ni après sa mort on ne retrouve les traces d'une seule de ces écoles: dans aucune paroisse on n'a gardé le souvenir d'une telle fondation faite par le saint, d'un maître ou d'une maîtresse d'école nommés par le grand missionnaire.

Le seul Grandet affirme dans deux passages, dont l'un est certainement erroné, que les frères du Père de Montfort faisaient le catéchisme et l'école pendant les missions. Ni Grandet ni aucun autre témoin n'a affirmé que les frères du Père de Montfort faisaient l'école en dehors des missions.

§ III

Les écoles fondées indépendamment des missions

Le problème posé ici, comme celui posé au § II, a un double aspect,

comporte cette double question: 1°. Montfort a-t-il fondé des écoles? 2°. Les régents placés par Montfort à la tête de ces écoles sont-ils des religieux, des frères appartenant à un institut fondé par le Saint, ou sont-ce de pieux laïcs portant parfois le nom de frères, mais n'appartenant à aucun institut religieux?

A. UNE ÉCOLE À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE POITIERS.

Montfort a été nommé par Mgr de la Poype aumônier en titre de l'Hôpital Général. En cette qualité, il a demandé à l'Ordinaire de nommer un maître d'école pour s'occuper des enfants placés dans cette maison, en remplacement du titulaire de cet emploi, décédé.

Il est difficile de trouver là une preuve que Montfort ait fondé une école à Poitiers.

B. UNE ÉCOLE À SAINT LAURENT-SUR-SÈVRE?

Nous avons montré dans une note du paragraphe précédent, l'inanité des efforts tentés pour installer le frère Mathurin, du vivant de Montfort, comme maître d'école à S. Laurent.

C. UNE ÉCOLE À NANTES?

Une ajoute au Testament du Saint, fait allusion aux relations que le Saint aurait eues avec une école existant à Nantes au moment de sa mort:

„Tous les meubles qui sont à Nantes seront pour l'usage des frères qui tiennent l'école, tant qu'elle subsistera.”

Comme c'est l'unique texte se rapportant à cette école, et que personne n'a pu fournir d'autres témoignages sur ce point, nous devons nous tenir aux termes mêmes de ce texte. Mais comme nous devons étudier cette question ex professo dans le commentaire du Testament du Saint, nous nous contenterons ici d'attirer l'attention du lecteur sur deux points:

1°. Montfort a-t-il fondé cette école?

Il est possible qu'il se soit intéressé à des enfants exposés aux dangers de la rue et qu'il ait entrepris la fondation de cette école pour remédier à l'abandon dans lequel on les laissait.

Il semble plus probable qu'il ait contribué, grâce à la générosité de ses bienfaiteurs, à l'équipement d'une école déjà existante. Le texte du Testament ne fait allusion qu'à des meubles dont le Saint cède l'usage à des frères qui tiennent une école. La question de savoir qui sont ces frères sera traitée explicitement dans le commentaire du Testament.

2°. Quand Montfort a-t-il pu s'intéresser à cette école?

Nous savons que Mgr de Beauvau évêque de Nantes avait retiré toute

juridiction au missionnaire, au moment où celui-ci prêchait une mission à S. Molf, en Septembre 1710. Le Saint n'exerça aucun ministère public pendant cet hiver 1710—1711, mais reprit l'oeuvre des missions pendant le carême de 1711 dans le diocèse de Luçon.

Pendant ces mois d'inaction forcée il s'occupa à affermir la fondation de la Maison des Incurables. Il est possible qu'il s'occupât aussi dans le même temps de l'école dont il est question ici. En tous les cas, il n'en eut guère l'occasion depuis. Le diocèse de Nantes n'était plus très accueillant pour le grand missionnaire. Il y retourna une seule fois en 1715, après avoir passé quinze jours au château des Demoiselles de Beauveau. Ces bonnes Dames avaient-elles su amadouer leur frère l'évêque et celui-ci avait permis au Saint de dire la messe pendant son séjour dans la ville ⁸⁵).

„Il demeura quinze jours dans cette capitale et employa tout ce temps à perfectionner l'établissement qu'il avait entrepris pour le soulagement des pauvres Incurables” ⁸⁶).

Aucune allusion à cette fameuse école. Elle semble donc bien fonctionner sans l'intervention de Montfort.

D. UNE ÉCOLE À LA ROCHELLE.

Ici nous avons des textes plus précis. Il est trop naturel d'ailleurs que le Saint se soit intéressé à l'enseignement religieux spécialement dans cette ville de La Rochelle, en grande partie encore calviniste ⁸⁷).

Grandet, le premier biographe, qui finissait son livre en 1723, écrit ce qui suit:

„Le second établissement qu'il fit à La Rochelle, fut des écoles charitables, pour enseigner les garçons, surtout les pauvres de la ville, gratuitement. Monsieur l'Évêque loua pour cet effet une maison qu'il a achetée depuis, et il y mit quatre régents à la tête desquels était un prêtre qui présidait à leur petite communauté, et qui instruisait et confessait les enfants. Cette école subsiste encore par les libéralités de ce saint prélat. Monsieur de Montfort en fit autant pour les petites filles ⁸⁸).

1. *Les régents.*

A mon humble avis, c'est ici qu'il faut placer le texte de Grandet sur l'habit des maîtres.

⁸⁵) Le 4 Avril 1716 Montfort écrivit à la Supérieure de la maison des Incurables à Nantes: „Si sa grandeur me refuse quinze jours que je lui demande à me reposer de mes travaux à Nantes, sans perdre le trésor infini de la Sainte Messe...”

⁸⁶) Besnard; Livre VII.

Lors de son voyage à Rouen en 1714 Montfort passa par Nantes et à l'aller et au retour. Besnard nous dit seulement que sa première visite fut pour la maison des Incurables, et qu'il n'avait pas moins de zèle pour ses chers „Amis de la Croix”.

⁸⁷) L'ordonnance Royale sur le financement des écoles gratuites dans le territoire de l'ancienne province de Poitou.

Le Roi ayant ordonné... qu'il sera établi des maîtres et des maîtresses d'école dans plusieurs lieux... pour instruire les enfants principalement ceux dont leur père et mère ont fait profession de la religion prétendue réformée...

⁸⁸) Grandet. p. 192.

„... Il voulait que les maîtres d'école fussent habillés de noir, au moins en soutanelle, pour leur faire porter plus de respect, et les maîtresses vêtues d'une grande coëffe, qui les prit depuis la tête jusqu'aux pieds”⁸⁹⁾.

C'est en ville, et surtout dans une ville avec une population si mêlée, que les maîtres devaient se distinguer par un habit plus ou moins solonnel. Le second biographe, Besnard, est plus explicite:

Dans cette vue, il fit choix de quelques jeunes gens qui s'étaient mis sous sa conduite et qu'il commença à former solidement à la piété. Ensuite il leur donna un maître pour leur enseigner à bien lire et à bien écrire et l'arithmétique. Par là il les mettait en état d'enseigner eux-mêmes, et l'instruction des garçons devait leur être confiée⁹⁰⁾.

Il commença par celle des garçons, où il établit trois maîtres avec un prêtre à leur tête pour veiller sur leur conduite, dire la messe aux enfants à la fin des classes et les confesser tous les mois.

Afin que personne, faute de moyens, ne fût privé des fruits des écoles, il voulut qu'elles se fissent gratuitement et sans aucune vue d'intérêt. C'est pourquoi il défendit absolument aux maîtres d'école de rien demander aux enfants ou à leurs parents, ni argent, ni présents, directement ou indirectement, ce qui serait une prévarication notable à un maître de contrevenir à cette règle, et Mr. de Montfort veut qu'il soit sévèrement puni et qu'il soit même chassé en cas d'incorrigibilité.

Il régla dans le plus grand détail ce qui concerne les maîtres qui doivent faire l'école, les enfants qu'on y reçoit, le temps qu'on y emploie, les exercices qu'on y pratique, tant pour l'instruction que pour la piété; les récompenses qu'on y donne, les châtimens dont on punit les fautes. Il n'oublia pas la figure que doit avoir la classe qui doit être un carré long; l'arrangement des bancs, la distinction des places selon l'âge et la capacité des enfants, à qui il voulait qu'on enseignât à lire, à écrire, l'arithmétique et surtout le catéchisme”⁹¹⁾.

2. La méthode.

Ici Grandet éclaire le récit du second biographe.

Sa méthode pour les enseigner était de les faire ranger sur neuf bancs qui étaient en amphitéâtre les uns au dessus des autres, afin qu'ils ne pussent pas causer ny badiner, sans que le maître s'en aperçut; et il donait à tous ces bancs les noms des neuf choeurs des anges; le plus haut était celui des Séraphins, le second des chérubins, et ainsi du reste⁹²⁾.

Tous ceux d'un même banc avaient le même livre, et disaient la même leçon tous à la fois, parceque le premier était obligé de reprendre le second, et le second le troisième quand il manquait. Par cette méthode, souvent un maître avait cent cinquante écoliers dont il n'était pas plus embarrassé que s'il n'en avait eu qu'une douzaine...⁹³⁾.

⁸⁹⁾ Grandet. p. 383.

⁹⁰⁾ Besnard. Livre VII.

⁹¹⁾ Besnard; Livre VII.

⁹²⁾ Il est visible qu'ici Grandet dépend de la Règle Manuscrite de Montfort; Règles du Catéchisme:

„Le premier ou le second catéchisme de la mission, il fait assoir les enfants coude à coude, par age et par ordre, comme les neuf choeurs des anges... et il appelle chaque banc du nom d'un des neuf choeurs des anges: Chérubins, Séraphins, Trones, etc...

⁹³⁾ Grandet. p. 384.

C'est Besnard qui tire la conclusion.

Toutes les personnes de piété applaudissaient à un établissement qu'elles savaient n'être pas moins l'ouvrage des pieuses largesses de leur saint évêque que de la Sagesse du zèle missionnaire, et qui subsiste encore aujourd'hui pour l'utilité publique, l'honneur de la Religion et la gloire des deux grands hommes⁹⁴).

3. *Le problème.*

Les biographes ne laissent aucun doute: Montfort a contribué pour une large part à la fondation d'une école de garçons à La Rochelle. On pourrait prouver, à l'aide de plusieurs documents, que Mgr de Champflour doit être nommé au moins co-fondateur.

Mais la question n'est pas là. Il faudrait savoir avec certitude quelle était la position et l'état civil de ces régents placés à la tête de ces écoles.

Il est certain que c'est Montfort qui les a trouvés et qui leur a fait donner la formation nécessaire. Mais de qui émanait leur nomination, de qui recevaient-ils l'investiture?

Grandet n'hésite pas à affirmer que c'est de l'évêque de la Rochelle:

„Monseigneur l'évêque loua pour cet effet une maison . . . et il y mit quatre régents à la tête desquels était un prêtre . . .”⁹⁵).

La nomination du prêtre dépendait uniquement de l'évêque; il en était de même de la nomination des maîtres, puisque leur entretien lui incombait. Il me semble qu'il faut interpréter le texte de Besnard-plus éloigné des événements — dans le sens de celui de Grandet.

Besnard dit que Montfort „établit trois maîtres avec un prêtre”. Il est évident que la nomination du prêtre ne pouvait dépendre de Montfort; celle des maîtres non plus, pour la raison donnée plus haut.

Mais on objectera que, même si la nomination dépendait de l'ordinaire, les maîtres pouvaient être des religieux, comme c'était le cas pour les Filles de la Sagesse établies au même temps dans une école dans la même ville de La Rochelle.

D'accord! Mais il faut remarquer que si les documents abondent pour identifier les maîtresses de La Rochelle comme étant les Filles de la Sagesse, il n'y en a aucun qui nous permette d'identifier les maîtres d'écoles de la Rochelle avec les Frères du Saint Esprit. Et pourtant l'occasion pour ce faire n'a pas manqué aux écrivains qui se sont occupés de cette école des garçons.

Prenons Grandet. Il nous dit qu'au moment où il finit d'écrire son livre — 1723 — cette école existe encore. Ce premier biographe affirme que

⁹⁴) Besnard Livre VII.

⁹⁵) Grandet. p. 192.

le frère Mathurin a fait le catéchisme et l'école, il soutient même que les quatre frères nommés dans le Testament de Montfort continuent à faire le catéchisme et l'école après la mort du Saint. Et il ne nous aurait pas signalé que les maîtres faisant l'école à la Rochelle étaient eux aussi des frères du S. Esprit? C'est inadmissible ^{95a}).

Quant à Besnard, son silence sur ce point serait complètement inexplicable. Malgré ce qu'on en a dit, cet écrivain se montre très sympathique à l'égard des frères. On lui a reproché de passer sous silence tout ce qui avait trait à leurs activités.

Il suffit de consulter les documents pour voir combien cette accusation est injuste. C'est chez Besnard que nous trouvons en grande majorité les textes sur les frères ⁹⁶).

Pour compléter la biographie écrite par Grandet, Besnard a recherché tout ce qui pouvait être à la gloire de Montfort. Il a passé par presque toutes les paroisses où le grand missionnaire avait exercé son apostolat. Il a résidé pendant un certain temps à La Rochelle, il y a vu fonctionner l'école fondée par le fondateur de la Compagnie de Missionnaires dont lui Besnard est le 3^o Supérieur Général. Il connaît donc les maîtres de la Rochelle, il les voit à l'oeuvre, mais il ne songe pas à les identifier avec les Frères du S. Esprit; membres eux aussi de cette Compagnie de Missionnaires. Il est allé plus loin. Il a supprimé dans le Texte du Testament les noms des frères que Montfort y avait inscrits. C'est pourtant parmi ces frères qu'on veut chercher les frères enseignants de La Rochelle. Pour quelle raison le Supérieur Général de la Compagnie aurait-il renié ces frères s'ils avaient appartenu vraiment à sa société. Il est indéniable que le second biographe ne connaît pas de Frères du S. Esprit faisant l'école à La Rochelle.

On a pourtant essayé de rattacher les régents de cette école de la Rochelle aux successeurs du grand missionnaire. Mais nous parlerons de cette vaine tentative dans la III^o partie de notre Étude: l'Exécution du Testament.

E. UNE ÉCOLE À VOUVANT.

Le Testament du Saint fait allusion à l'existence d'une école à Nantes, comme nous avons vu plus haut. De même le Testament suggère l'existence d'un projet de fondation d'école à Vouvant „s'il n'y a pas moyen de bâtir, on y entretiendra les frères de la Communauté du S. Esprit pour faire les écoles charitables.

^{95a}) Pour Grandet les frères nommés dans le testament ne peuvent s'identifier avec les régents de La Rochelle, puisque ces quatre frères suivaient partout les missionnaires.

⁹⁶) Cf. Chapitre II, § III.

Nous traiterons de ce texte explicitement dans le commentaire du Testament. Le lecteur voudra bien se rapporter à la II^me Partie.

CONCLUSION DU CHAPITRE.

Le premier biographe affirme que la principale occupation du grand missionnaire, pendant les missions, était l'établissement des écoles chrétiennes. Les textes émanant de Montfort lui-même nous prouvent que la principale occupation pendant ses missions était le catéchisme. Il ne faut donc voir dans l'établissement des écoles, dont parle Grandet, que l'établissement des catéchismes continués après les missions.

En dehors des missions Montfort a établi certainement une école, à la Rochelle; il a contribué à fournir le nécessaire à une école à Nantes. Aucun des régents ou frères qui dirigeaient ces écoles n'appartenait au groupe des frères du Père de Montfort. Le Saint semble avoir conçu le projet d'établir deux de ses frères dans une maison qu'on lui avait donnée à Vouvant, pour y faire les écoles charitables. Ce projet ayant avorté, il reste acquis que Montfort s'est occupé de deux écoles seulement et qu'il n'y a jamais placé de frères du Saint Esprit.